

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 FEVRIER 2010**

Délibération
n° 2010.02.012

**Plan de cohésion
sociale : participation
à Logélia Charente
pour la réalisation
d'un logement locatif
public PLAI - 6 rue de
la Chaume sur la
commune
d'Angoulême**

LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 janvier 2010**

Secrétaire de séance : Nadine GUILLET

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE

Excusé(s) représenté(s) :

Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Janine GUINANDIE par Djillali MERIOUA, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Alain PIAUD par Michèle ITANT

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Cyrille NICOLAS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT	Rapporteur : Monsieur BESSE
-------------------------------------	-----------------------------

PLAN DE COHESION SOCIALE : PARTICIPATION A LOGELIA CHARENTE POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF PUBLIC PLA-I - 6 RUE DE LA CHAUME SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production de logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le règlement de participation du GrandAngoulême, adopté par délibération n°31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLA-I produit, répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30 % au maître d'ouvrage (opérateur HLM ou commune) pour la réalisation proprement dite des logements.

Logélia Charente sollicite le GrandAngoulême pour participer financièrement à la réalisation d'un logement public PLA-I, 6 rue de la Chaume à Angoulême.

S'agissant d'acquisition-amélioration, il est proposé d'attribuer, 100 % de la participation à Logélia Charente, soit 4 000 €. De plus, le logement devra atteindre au minimum la classe «C» de l'étiquette énergétique après travaux de réhabilitation et permettre le gain de plus d'un échelon sur l'étiquette énergétique, conformément à la délibération n°68 du 26 mars 2009.

Cette offre nouvelle de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle « Plan de cohésion sociale » (PCS).

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 20 janvier 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 4 000 € à Logélia Charente pour la réalisation d'un logement PLA-I, 6 rue de la Chaume à Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 20417 - sous-fonction 70 - AP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
15 février 2010	15 février 2010